

Arrêté n° 2016-113 du 16 février 2016 portant délégation de signature en faveur de Mme Emmanuelle GESLIN

## Le Président de l'Université

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu le Code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu Vu la demande de M. Frans JORISSEN en date du 13 novembre 2015,

le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de Monsieur Christian ROBLEDO en qualité de Président de l'Université d'Angers,

## ARRETE:

**Article 1**<sup>er</sup> - Délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle GESLIN, maître de conférences, porteur principal du projet "stratégie internationale" FRESCO, pour signer, au nom du Président, les bons de commande et les virements de crédits concernant l'Organigramme Technique de Projet (OTP) n° REG15FRE1 correspondant ce projet.

**Article 2** – Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 16 février 2016. Il abroge et remplace l'arrêté n°2015-59 du 13 novembre 2015.

**Article 3 -** Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 16 février 2016, en trois exemplaires originaux.

Le délégant,
Christian ROBLEDO
Président de l'université
Signé

Vu et pris connaissance Signature de la délégataire Emmanuelle GESLIN Signé

Destinataires : Directeur général des services, Agent comptable, Intéressés, Service Juridique (Registre des actes administratifs), M. JORISSEN.

Mis en ligne le 21/04/2016